

[French]

Octobre 2018

À l'intention des parents et des tuteurs des élèves de la 4^e à la 12^e année

Au conseil scolaire de district de Peel, nous nous engageons à fournir les meilleurs environnements pédagogiques qui soient afin que *tous* les élèves puissent atteindre l'excellence personnelle. Pour ce faire, nous devons comprendre les besoins véritables des élèves et de leur famille. Nous sommes fiers de vous annoncer que, pour nous aider dans cette tâche, nous lancerons le mois prochain notre premier *recensement des élèves*.

Du 19 au 30 novembre 2018, les élèves de la 4^e à la 12^e année seront invités à remplir en classe le *recensement des élèves*. Répondre à ce questionnaire prendra environ une période de classe; il posera aux élèves des questions sur eux-mêmes et sur leurs expériences à l'école et en dehors de l'école. Les parents et les tuteurs des élèves de la maternelle à la 3^e année recevront un questionnaire qu'ils rempliront au nom de leurs enfants.

Les résultats de ce recensement aideront le conseil et nos écoles à accomplir les tâches suivantes :

- mieux comprendre les élèves et les écoles
- reconnaître et éliminer les obstacles gênant le succès, l'inclusion et le bien-être des enfants
- mettre sur pied des programmes efficaces et recanaliser les ressources là où elles sont les plus utiles

Le *recensement des élèves* est confidentiel, mais il n'est pas anonyme. Les réponses seront stockées dans une base de données sûre et confidentielle, dont l'accès sera réservé aux chercheurs autorisés, qui pourront ainsi déterminer et résumer les tendances qu'ils auront observées chez les élèves du district de Peel. Ils n'analyseront pas les questionnaires de chaque élève. Le conseil scolaire s'engage à respecter les niveaux les plus élevés de confidentialité en recueillant ces données et à se conformer à toutes les dispositions de la *Loi sur l'accès à l'information municipale et la protection de la vie privée*. L'autorisation de réunir ces données à des fins strictement pédagogiques et scientifiques a été conférée en vertu de la *Loi sur l'éducation*, L.R.O. 1990, chap. E.2 et ses modifications.

Il est important que les réponses au recensement soient représentatives de l'expérience de tous les élèves. Plus il y aura de répondants qui rempliront le questionnaire, plus l'information qui en sera tirée contribuera à améliorer la programmation et l'éducation. Si vous refusez que votre enfant participe au *recensement des élèves*, veuillez remplir le formulaire ci-dessous et le retourner à son école avant le 14 novembre 2018.

Si vous avez des questions, veuillez consulter la feuille de renseignements au verso. Vous pouvez aussi visiter notre page à www.peelschools.org/studentcensus ou communiquer avec le Service de recherche et de responsabilisation du conseil au 905 890-1010, poste 3523 ou à studentcensus@peelsb.com.

Nous vous remercions comme toujours de votre appui constant, qui nous permet d'inspirer succès, confiance et espoir à chaque élève.



Peter Joshua
Directeur de l'éducation

Ne remplissez cette section que si vous **NE VOULEZ PAS** que votre enfant participe au *recensement des élèves*. Veuillez la détacher et la retourner à son école **d'ici le 14 novembre 2018**.

Je **ne veux pas** que mon enfant, _____, participe au *recensement des élèves 2018*.
(Son nom en caractères d'imprimerie)

Nom du père, de la mère ou du tuteur : _____ Signature : _____

Foire aux questions

Quel est l'objectif du recensement des élèves réalisé par le conseil scolaire de district de Peel?

Les résultats de ce recensement aideront le conseil et nos écoles à accomplir les tâches suivantes :

- mieux comprendre les élèves et les écoles
- reconnaître et éliminer les obstacles gênant le succès, l'inclusion et le bien-être des enfants
- mettre sur pied des programmes efficaces et recanaliser les ressources là où elles sont les plus utiles

Quel genre de questions ce recensement pose-t-il?

Il pose environ 30 questions à choix multiple sur l'identité de l'élève, les caractéristiques de sa famille, ses expériences à l'école et son mieux-être.

Faut-il répondre à toutes les questions?

La participation au recensement est volontaire. S'ils le veulent, les élèves, les parents ou les tuteurs peuvent sauter les questions auxquelles ils ne veulent pas répondre ou carrément refuser de remplir le sondage. Cela dit, il est important de savoir que plus il y aura de répondants qui y répondront, plus l'information qui en sera tirée sera fiable et riche et plus elle contribuera à améliorer les écoles et à mieux planifier la programmation.

Puis-je voir un exemplaire du recensement avant que mon enfant n'y participe?

Vous trouverez le recensement à www.peelschools.org/studentcensus.

Comment les réponses de mon enfant seront-elles tenues confidentielles?

Lorsque le recensement sera distribué aux élèves, il comprendra un encart où figurera le nom de votre enfant — c'est là la seule page où l'on pourra voir son nom ou tout autre moyen de l'identifier. On demandera aux élèves de le retirer avant de soumettre leur formulaire dûment rempli. Le questionnaire dûment rempli ne comportera aucun renseignement permettant d'identifier l'élève, qui l'insérera dans une enveloppe qu'il cachètera ensuite. Des enseignants pourront aider les élèves ayant besoin qu'on leur explique une question, mais ils ne pourront pas voir la réponse de l'élève afin de respecter sa vie privée.

Après l'avoir rempli, l'élève insérera son questionnaire — où ne figurera aucune donnée personnelle (son nom ou son numéro d'identification, par exemple) — dans une enveloppe qu'il cachètera. Chaque école fera parvenir ces enveloppes à une société autonome fiable à qui le conseil a demandé de scanner et de traiter les réponses. Les chercheurs du conseil ne consulteront cette base de données confidentielle qu'à des fins d'analyse et de recherche. Ces mesures sont conformes à la *Loi sur l'accès à l'information municipale et la protection de la vie privée*.

Quelle est la différence entre un recensement confidentiel et un recensement anonyme?

Le *recensement des élèves* est confidentiel, mais il n'est pas anonyme. Les questionnaires sont identifiés par un code qui leur est propre et qui est lié au numéro d'identification de l'élève. Ce code permet au Service de recherche du conseil d'analyser les réponses en fonction des données déjà recueillies (adresse, langues parlées à la maison, dossier scolaire, etc.), ce qui permet de mieux comprendre les élèves du district de Peel. On assurera la confidentialité des données fournies par les élèves en faisant en sorte qu'aucune donnée personnelle — son nom ou son numéro d'identification, par exemple — n'apparaisse sur le questionnaire.

À quoi serviront les données du recensement?

Après avoir traité et analysé les réponses, le Service de recherche du conseil produira une série de rapports qui aideront les écoles et le conseil à prendre des décisions plus avisées sur la programmation et l'éducation. Le conseil communiquera le résumé de ces données à ses partenaires communautaires et aux organismes gouvernementaux afin de les aider à améliorer leurs services dans le but de mieux répondre aux besoins de la communauté. Les rapports et les analyses n'identifieront jamais un élève en particulier. De par la loi, le conseil ne peut révéler les réponses qu'aurait fournies tel ou tel élève ou tels ou tels parents.